



Hebergement dun nourisson de 4 mois

Par **loukoute**, le **06/12/2011 à 14:12**

Bonjour,jattends le jugement par la jaf ,g pris une avocate et le pere de mon fils (il la reconnu)viens ds prendre un aussi ;il demande le droit d'hebergement visite chez lui ,moi je demande à ce qu'il vienne le voir a mon domicile lui il refuse pouvez vs me dire si le jaf peut donner le droit dhebergement pour un mourisson ??merci de me repondre

Par **pat76**, le **06/12/2011 à 18:12**

BonjourrrnrnVoir avec le juge des enfants, mais il serait étonnant au vu de l'âge du bébé qu'un droit d'hébergement soit accorder sans une enquête.

Par **Marion2**, le **06/12/2011 à 18:54**

Il y a quand même des hommes qui sont parfaitement capables de s'occuper d'un bébé de 4 mois.rnIl ne faut pas dire que le JAF n'acceptera pas vu l'âge du bébé.

Par **cocotte1003**, le **06/12/2011 à 19:21**

Bonjour, bien-sur qu'un pere peut s'occuper d'un si jeune bébé mais un droit d'hébergement classique qui implique une séparation d'avec la mere pendant 2 jours semble, le juge va forcément tiquer. Un droit de visite d'une demi journée dans un premier temps, c'est plus

probable, cordialement

Par **Marion2**, le **06/12/2011 à 19:26**

Tout dépend du JAF. J'ai à ma connaissance 3 cas où le père a droit à un droit d'hébergement de deux jours.